



L'autre télévision

3

## PROCES VERBAL

### REUNION DE BUREAU DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2006 A 9H

#### Membres présents :

P. Petit, F. Bellot, D. Remy, L. Jadot, J. Duchêne,  
Ph. Halloy, directeur

#### Invités :

- Expert : M-L de Loncin
- Rédacteur en chef : Nicolas Debatty

#### Membres excusés :

M. Baeken, M. Terwagne, M. Frippiat

#### 1. Elections communales et provinciales 2006 - débats

Le dépôt officiel des listes se termine ce vendredi 8/09/06 à 16h.  
Les premiers débats organisés par MATélé débutent ce lundi 11/09 à 14h.  
Ils se terminent le vendredi 22/09.

Le Bureau du Conseil demande de se conformer aux recommandations du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel - Avis n°3/2006.

Nicolas Debatty, rédacteur en chef, propose que le reportage de présentation des enjeux du scrutin par commune s'intègre à l'actu du jour afin d'augmenter le temps de parole des invités.

Le Bureau du Conseil arrête que le débat sera constitué de 3 parties :

1. Bilan de la législature
2. Projets de perspective
3. Tac au tac

Il est demandé à ce que le sujet de présentation des enjeux de la commune repris dans l'Actu mentionne au minimum les listes incomplètes.

De même, l'ouverture de chaque débat doit, le cas échéant, préciser les raisons de non-présence de certaines listes sur le plateau.



Le Bureau du Conseil reprecise et arrête les modalités spécifiques suivantes :

Pour les communes où au moins trois listes complètes se présentent, un invité représente la liste en plateau.

Pour les débats à deux listes, nous accueillons deux candidats par liste.

Pour les débats avec une seule liste, quatre candidats sont invités.

Chaque liste choisit son représentant pour le débat, la rédaction de MAtélé se réserve le choix d'inviter les autres candidats de la liste en fonction de l'intérêt du débat.

Les positions sur le plateau, les premières prises de parole ainsi que les discours de conclusion sont tirés au sort avant l'enregistrement.

Les listes invitées sur le plateau doivent répondre aux critères suivants :

1. Listes démocratiques : exclusion de l'extrême droite et extrême gauche.  
 Pour des raisons strictement techniques (organisation du débat, temps de parole, nombre de caméras), le nombre de listes en plateau se limite à 4.  
 Exception doit, néanmoins, être faite si les listes présentes sont démocratiques et complètes. Au-delà de 6 listes, une réunion de Bureau du Conseil devra être organisée pour statuer en la matière.
2. Listes démocratiques incomplètes :  
 Afin de favoriser le caractère contradictoire des débats et de permettre à un plus grand nombre de listes de se faire connaître, le Bureau du Conseil arrête que les listes Incomplètes comprenant au moins 50 % de candidats sont également invitées sur le plateau et ce à concurrence d'un maximum de 4 listes.



## 2. Enregistrement (modalités pratiques)

- Il est décidé d'installer un retour télé pour les accompagnants dans la salle de réunion.
- Marylène Heindrichs est chargée de l'organisation de l'accueil des participants aux débats.

## 3. Information

Un courrier sera envoyé à toutes les listes qui rentrent dans les conditions de participation.

Une copie du présent procès-verbal est communiquée au CSA.

Pierre PETIT  
Président